

Quand l'événement prend forme.

Constitution du « scandale politico-financier » comme puissance mobilisatrice.

Les dénonciations de scandales politico-financiers apparaissent comme un trait caractéristique et récurrent de la vie politique française. Pour comprendre pourquoi ces dénonciations ont pu, à plusieurs reprises, déboucher sur des crises politiques et des mobilisations d'ampleur, à l'image du 6 février 1934, il est nécessaire de se pencher sur leur première occurrence à la fin du dix-neuvième siècle. Nous chercherons ici à mettre plus particulièrement en avant l'importance de l'opération de *mise en forme* initiale de l'événement pour comprendre les ressorts normatifs et les dispositions émotionnelles qui resteront par la suite associés aux dénonciations de tels scandales.

De l'inquiétante anomie à la dénonciation du scandale

Le syntagme « scandale politico-financier » envahit brusquement l'espace public en France au cours des années 1892-1893. Cette invention lexicale traduit en fait le sentiment largement partagé qu'avec le scandale de Panama émerge un événement d'un genre nouveau. S'y croisent en effet pour la première fois des problèmes ou des situations critiques jusque-là disjointes : des krachs et des banqueroutes d'une part, des scandales politiques de l'autre.

Un problème public fait tout d'abord son apparition dans les années 1880-1890 : le krach boursier. Dès 1882, ce sont les titres de l'Union générale qui s'effondrent à la Bourse de Lyon et de Paris, entraînant dans leur sillage une crise boursière générale et ouvrant un cycle de dépression économique. Au mois de février 1889, c'est la Compagnie du canal de Panama qui est à son tour déclarée en cessation de paiement, sans que le percement de l'isthme centre-américain pour lequel elle avait été créée dix ans plus tôt soit achevé, loin s'en faut. Si ces krachs ne sont pas les premiers à affecter la vie financière française – la spectaculaire banqueroute de Law de 1720 est encore dans toutes les mémoires à la fin du dix-neuvième siècle –, ils n'en présentent pas moins un caractère inaugural. Le nombre et la diversité des

victimes de ces accidents boursiers suffisent à en faire des épisodes remarquables de l'histoire financière. Aux 15 000 dépositaires malheureux de l'Union générale¹ viennent s'ajouter bientôt les 600 000 actionnaires et obligataires ayant perdu leurs fonds lorsque la Compagnie de Panama fait faillite². Ce nombre inédit d'actionnaires lésés donne immédiatement une envergure nationale à l'événement : c'est bien « l'épargne nationale » qui semble tout entière affectée. Un accès démocratisé aux titres financiers apparaît ainsi comme une première condition d'émergence du scandale financier. Ces derniers apparaissent en fait au moment précis où les valeurs mobilières l'emportent sur toutes les autres formes d'actifs dans l'ensemble des actifs détenus par les épargnants français³. Cet engouement pour les titres financiers doit être lui-même rapporté non seulement au développement de la Bourse qui offre des taux de rendement tendanciellement croissants dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle, mais aussi au développement des grandes banques de dépôts qui, à l'image du Crédit lyonnais ou de la Société générale, sont capables, grâce à un maillage du territoire national par un réseau d'agences et de succursales, de proposer actions et obligations à une clientèle qui n'est plus identifiable à la seule bourgeoisie⁴.

Les premiers krachs « démocratisés » viennent ainsi spectaculairement manifester l'existence d'un nouveau public susceptible d'être affecté par des faillites d'établissements financiers ou d'entreprises industrielles. Mais si l'apparition de la forme « scandale financier » présuppose bien l'existence d'un secteur financier autonome et dont le fonctionnement importe au monde social, le premier terme du nouveau syntagme implique lui une interprétation dans un registre moral : un simple accident boursier ne saurait constituer un scandale, terme polémique visant à dénoncer la transgression d'une *norme*.

Dans le cas de Panama, le passage d'une catégorie économique-financière (le krach) à un registre moral et politique (le scandale) s'opère à travers l'action d'une partie de la presse qui dénonce à l'automne 1892 la corruption d'une centaine de députés que la Compagnie du canal interocéanique aurait « achetée » quatre ans auparavant (1888) en vue de bénéficier de l'autorisation d'émettre un emprunt obligataire destinée à la renflouer. Et c'est ici que la question du krach rencontre une autre série d'événements, ouverte quelques années plus tôt avec le scandale dit « des décorations ». Celui-ci éclate en 1887, lorsque la presse révèle que qu'une officine s'est livrée à un trafic de légions d'honneurs, trafic dans lequel sont impliqués des figures de l'Etat-major de l'armée et surtout le propre gendre du président de la République Jules Grévy, qui sera contraint de ce fait à la démission⁵. Ces faits méritent d'être

rappelés ici car ils occasionnèrent l'importation du thème du scandale, jusque-là confiné pour l'essentiel dans un univers religieux ou à des questions de mœurs⁶, au cosmos politique. L'évocation de ce premier « scandale politique majeur »⁷, invite également à insister sur l'importance de l'avènement d'une presse de masse pour comprendre la constitution du scandale comme support pour des mobilisations politiques. La suppression, avec la loi du 29 juillet 1881, des principales entraves législatives touchant l'exercice de l'activité journalistique et le bouleversement des conditions techniques et économiques de production des journaux contribuent concourent en effet à la constitution d'un espace médiatique national qui arrive à maturité précisément au tournant des années 1890⁸.

Mais si la crise suscitée par Panama prend une toute autre ampleur que l'affaire des décorations, c'est que *plusieurs* univers sociaux sont tour à tour affectés par les révélations scandaleuses qui s'enchaînent à partir des accusations lancées dans la presse à l'automne 1892. Le scandale est rapidement pris en charge par des acteurs différents qui vont s'affronter simultanément sur plusieurs arènes : la justice pénale, le Parlement, et la presse notamment. Or, ces espaces partagent une caractéristique commune, à savoir qu'ils vont être des lieux de déploiement des accusations scandaleuses mais vont faire également, en tant que secteurs socio-professionnels, l'objet d'accusations de dévoiement et de dysfonctionnements collectifs. L'attention des contemporains du scandale de Panama se focalise notamment sur deux groupes d'acteurs, les magistrats et les journalistes, que nous retiendrons à titre d'exemple. L'« action de la justice » fit l'objet de critiques particulièrement virulentes à l'occasion de Panama, les magistrats impliqués dans les différentes procédures paraissant avoir pratiqué une obstruction systématique en vue d'empêcher les procès ou de leur donner une issue systématiquement favorable aux prévenus. La mauvaise volonté à poursuivre les parlementaires mettait tout particulièrement en lumière la dépendance de la magistrature vis-à-vis du pouvoir politique consécutive la « révolution judiciaire » des débuts de la troisième République⁹. De même, le scandale de Panama rendait pour la première fois visible la contradiction entre la puissance acquise par la presse écrite à la fin du dix-neuvième siècle, puissance qui lui permet de donner toute son ampleur à l'événement scandaleux, et la dépendance à l'égard du secteur financier que suppose cette puissance : les contraintes techniques et organisationnelles s'accroissant en même temps que le risque commercial qui pèse sur les entreprises de presse, ces dernières tendent dès lors à soumettre leur politique éditoriale aux impératifs économiques et aux intérêts privés. Les différents rapports sur le rôle des journaux dans le krach révèlent que plus de 5 000 titres de presse reçurent à un moment

ou à un autre de l'argent de la Compagnie du canal. Les nombreux articles favorables à la Compagnie ou incitant à souscrire à ses émissions d'actions ou d'obligations, l'absence globale de critiques ou de doutes manifestés par les journaux sur la santé financière de l'entreprise – alors même que celle-ci connaît d'importantes difficultés qui conduiront à sa faillite –, tout semble être la contrepartie de chèques versés par la Compagnie aux journaux ou à leurs rédacteurs. Le doute pèse dès lors sur la possibilité de distinguer réellement entre un journaliste financier et un publicitaire¹⁰.

Avec ces figures de journalistes vénaux, de parlementaires corrompus, de magistrats serviles, une série de tensions qui parcourent la société française sont brusquement dévoilées au point que se diffuse un sentiment de désordre social, de confusion¹¹. Emile Durkheim, contemporain de ces événements, tentera de caractériser sociologiquement cette situation sous l'espèce de *l'anomie* : parmi les causes de « perturbation de l'ordre collectif » qu'il observe dans les années 1880, la crise financière – celle de 1882 consécutive au krach de l'Union générale en particulier – lui semble l'une des plus puissantes : les brusques mouvements d'enrichissement ou d'appauvrissement qu'elle provoque bouleverse à ce point les rangs et les statuts sociaux qu'un état de dérèglement complet s'ensuit, capable de provoquer une hausse du taux de suicide¹². L'analyse de Durkheim rejoint ici une thématique très présente dans la critique sociale de son temps et qui dénonce le mouvement de *financiarisation* lui-même accusé de pervertir socialement et moralement la société. Cette accusation tend à se démultiplier avec Panama : la Bourse, la banque, les affaires d'argent y deviennent, pour beaucoup, une figure du Mal. L'événement fait en fait surgir une contradiction, entre des pratiques économiques en plein développement (banclarisation de l'économie, diffusion des titres financiers...) et des normes morales relatives à l'argent dont l'ampleur du scandale révèle l'actualité. Si l'on peut voir dans tout scandale un « test » sur les valeurs transgressées qui permet à la communauté concernée de vérifier si elles lui sont ou non devenues indifférentes¹³, Panama manifeste la résistance sociale de fortes dispositions qu'on peut qualifier avec Max Weber d'« antichrématistiques », faites tout à la fois de réticence au gain d'argent ou à la recherche du profit et de forte hostilité à l'activité bancaire¹⁴. Si un discours critique sur « l'argent » diffuse en France assez largement, jusque dans la bourgeoisie, dès le milieu du dix-neuvième siècle¹⁵, ce discours enfle avec Panama jusqu'à prendre un tour obsessionnel. La cupidité des journalistes, la vénalité des parlementaires, l'enrichissement des administrateurs de la Compagnie du canal et de ses banquiers, le nombre même de petits épargnants piégés dans l'affaire, tout ce que dévoilait le scandale pouvait être interprété

comme une idolâtrie générale de l'argent, un mammonisme d'un genre nouveau qui ne mettait plus seulement en péril le salut des individus mais menaçait la société de décomposition morale¹⁶. Or, les différentes formes de mobilisation politique dont le scandale de Panama offre l'opportunité seront d'autant plus efficaces qu'elles s'appuieront sur ce solide point d'appui normatif qu'est la dénonciation largement partagée de l'argent. Dès lors que la société semble tout entière gangrenée par la cupidité et le désir d'enrichissement, comme une interprétation courante du scandale peut le laisser entendre, la nécessité d'un changement politique et social radical peut être invoquée.

L'horizon révolutionnaire du scandale financier : L'investissement politique d'une forme

C'est bien vers un tel horizon que mobilisent deux groupes d'acteurs particulièrement investis dans le scandale de Panama et qui vont contribuer à le transformer en une crise politique majeure : les socialistes et la droite nationaliste. Les premiers, par les voix de Guesde, de Lafargue ou de Jaurès vont insister, tout particulièrement dans le contexte des élections législatives de 1893, pour faire voir dans le « panamisme » le symbole d'une société dominée par la « féodalité bancaire » que seule une « transformation sociale » peut faire disparaître. La droite nationaliste, par les voix de Barrès et de Drumont notamment, s'efforce non seulement de faire de la modernité libérale post-révolutionnaire l'origine de la « dictature de l'argent » dont Panama serait le symptôme mais place désormais l'antiparlementarisme aux premiers rangs de son discours. Quant au camp républicain, il s'efforce de retourner à son profit les indignations suscitées par le scandale pour appeler à tourner la page de l'Opportunisme et revenir aux sources de la vertu civique¹⁷. Si la crise politique ouverte par le scandale ne bascule de fait sur une situation révolutionnaire, il reste que les acteurs politiques découvrent, avec intérêt ou avec inquiétude, la puissance de mobilisation offerte par le scandale¹⁸. Celui-ci est bel et bien devenu une forme politique.

Qu'entendre par là ? Pourquoi recourir au concept de « forme » préférentiellement à celui de « cadre » ou de « cadrage » proposé par une certaine sociologie de l'action collective ? Le concept de forme est ici préféré en raison du potentiel heuristique *spécifique* qu'il recèle, notamment parce qu'il permet d'échapper à l'alternative, parfois stérilisante, sur laquelle tendent à reposer les discours sur l'événement élaborés par les sciences sociales ces dernières décennies. On vise ici l'opposition entre une approche constructiviste et une approche

naturaliste du monde social qui se donne tout particulièrement bien à lire dans les différentes études consacrées à une sociologie du scandale.

Le problème de la définition légitime

Les études consacrées aux événements scandaleux peuvent être schématiquement distribuées entre celles qui se donnent pour objet des scandales « en soi » et celles qui s'intéressent aux scandales « pour soi ».

Dans le premier cas de figure, c'est au chercheur que revient le travail de définition du phénomène observé. Il n'y a alors de construction que celle de l'objet de recherche, étape qu'invite à suivre, depuis Durkheim, toute démarche sociologique qui se veut un tant soit peu positive¹⁹. C'est manifestement inspiré par les recommandations durkheimiennes que John B. Thompson, dans sa sociologie générale du scandale, se donne une « définition préalable » du scandale²⁰ à partir de laquelle il peut identifier le long de deux axes, synchroniques et diachroniques, des événements conformes à cette définition, afin d'en préciser les traits communs et de faire émerger des variables. Qu'importe dans une telle démarche que la catégorie constituée par le chercheur coïncide ou non avec celle dont disposent les acteurs impliqués dans ces événements. J.-M. Thiveaud propose ainsi un parcours des scandales financiers depuis l'Antiquité à partir de similitudes relevées avec des événements contemporains présentant des traits communs avec ceux-là. Cette compilation doit permettre à l'auteur de dégager les « conditions » sociales qui président à ce genre de situation et les « fonctions » qu'ils tendent à remplir²¹. Cette démarche présente un risque, celui de la confusion toujours possible entre ce qui est au départ un outil analytique (la définition préalable) et ce qui se présente *in fine* comme une essence, quelque chose qui existerait comme tel dans la réalité. La qualité scandaleuse de l'événement est dans cette perspective tout entière dans l'objet, il y aurait des situations scandaleuses par elles-mêmes, et la présence de critères stables permettrait d'identifier à coup sûr un scandale ou de le différencier d'une autre situation.

Il revient à M. Dobry d'avoir formulé la critique la plus incisive de cette position qu'il dénonce comme un naturalisme qui se reconnaît notamment dans les différentes propositions de « modèles séquentiels » d'événement²². Par cette identification de séquences récurrentes, chaque type d'événement (révolution, scandale, coup d'Etat etc.) tend à être perçu comme l'accomplissement d'une essence. Or, cette tentation naturaliste est d'abord récusable en ce qu'elle ne retient de fait que les événements qui, comme le dit l'auteur, ont eu « l'élégance »

d'aboutir à des résultats coïncidant avec la définition initiale proposée par l'historien qui ne pourra dès lors « espérer identifier différences et certaines similitudes qu'à l'intérieur de l'ensemble restreint des cas historiques que délimite la définition, choisie par lui [...] »²³ Transformées en différences de natures, les opérations de définition tendent à créer des frontières artificielles entre les phénomènes et interdisent par là toute véritable démarche comparative. On pourrait ajouter à cette critique qu'en décrivant sous un même concept tout ce qui ressemble à ce que nous connaissons communément nous-mêmes comme étant des scandales, l'approche « naturaliste » y fait tomber ce qui n'est pas toujours éprouvé comme tel par les acteurs qui y sont engagés et qui se voient ainsi dépouillés de tout travail de qualification de l'événement.

C'est pourquoi il n'est peut-être pas nécessaire d'abandonner à leur sort les catégories du sens commun en leur opposant systématiquement des catégories savantes qui ne présenteraient pas, elles, le risque d'« emprunter au langage ordinaire ce qu'il a de plus flou, ses frontières incertaines, ses schèmes implicites, ses taxinomies confuses »²⁴. Notons que M. Dobry lui-même ne préconise pas d'aller jusqu'à une telle élimination puisque, nous prévient ce chercheur, ces catégories de sens commun demeurent malgré tout un « matériau extrêmement précieux » en ce qu'ils « font sens pour les acteurs, structurent leurs perceptions, leurs interprétations leurs calculs », « conditionnent leurs actes et jusqu'à leur affect » et, par là, « participent à la réalité sociale elle-même »²⁵.

La solution constructiviste ne s'offre-t-elle pas au premier abord comme une alternative satisfaisante à la posture naturaliste ? Ne permet-elle pas de prendre au sérieux les « effets sociaux » des taxinomies sociales tout en évitant de se laisser abuser par elles, le langage de la construction se donnant précisément comme un précieux outil de mise à distance et de « dénaturalisation » ? L'approche constructiviste consiste en effet à voir dans le scandale une catégorie cette fois *entièrement* contingente, pur produit, sans extériorité, des compétitions où les propriétés de l'événement n'importeraient finalement que marginalement. Certains chercheurs ont ainsi voulu montrer que les scandales contemporains seraient justiciables d'une analyse en termes de « construction médiatique » : le scandale serait d'abord ce que les médias catégorisent comme tel. P. Champagne et D. Marchetti veulent par exemple dévoiler, derrière le sentiment d'« évidence » du caractère scandaleux de l'affaire du sang contaminé, toutes les « luttes sociales » qui entourent cette qualification. Jamais évident, le scandale doit être considéré comme un « produit social, un point de vue sur la réalité ». Un groupe d'acteurs

disposerait pratiquement à lui seul de la capacité à définir le caractère scandaleux d'un événement, à savoir les journalistes. Cette perspective conduit à affirmer qu'« il est sans doute à peine exagéré de dire qu'est « scandaleux » ce que le champ journalistique, dans son ensemble, considère comme tel et parvient surtout à imposer à tous »²⁶.

La qualification scandaleuse serait de plus éminemment arbitraire. Il y aurait d'un côté les « faits », « complexes », peu évidents, et de l'autre côté une « représentation publique » de ces faits. L'événement aurait tout aussi bien pu ne faire l'objet d'aucune qualification ou d'une qualification autre. Comme l'observe justement L. Quéré (1997), une telle approche de l'événement suppose de maintenir une distinction nette entre la réalité objective et sa représentation. Elle « soutient que la fabrique médiatique d'événements déforme profondément la réalité concrète des situations et des occurrences, et qu'il importe de restituer cette réalité. » En usant du langage de la « construction », on évite certes le piège de l'essentialisme mais c'est pour tomber alors dans celui de la toute-puissance qualifiante d'acteurs qui n'auraient jamais à faire la preuve de l'adéquation de la qualification qu'ils proposent avec la situation en cours. Le scandale « pour soi » ne saurait plus être fondé sur aucun « en soi » scandaleux.

Peux-t-on échapper à cette alternative entre deux postures l'une et l'autre aporétique ? Le recours à la notion de « forme » semble s'offrir comme une solution satisfaisante, dans la mesure où elle présente, à l'encontre des deux options qu'on vient d'évoquer, l'avantage de pouvoir « tenir » ensemble le sujet et l'objet, les taxinomies savantes et les catégories de la langue ordinaire, l'acteur et l'événement auquel il est confronté. C'est pour ces raisons précisément qu'elle est employée, en esthétique notamment, en vue de dépasser, voire d'annuler les oppositions du type intelligible / sensible, idée / phénomène, idéalisme / réalisme, matériel / spirituel. L'usage du concept de forme en ce sens est très explicite chez Cassirer pour qui la forme (*Form*) s'offre comme « élément médiateur » indispensable entre le matériau sensible et la conscience individuelle ou collective. Le philosophe montre que la réactivation de la forme dans ce sens prend en fait son point de départ chez Kant. Pour sortir des impasses du dogmatisme « qui ne nous apprend rien » et du scepticisme qui menace de dissoudre toute connaissance, Kant a en effet, pour Cassirer, « révolutionné les modes de pensée » en déplaçant la question du savoir : « On ne décrit plus le savoir comme une partie de l'être ou comme sa copie » mais on le fonde désormais dans une perspective nouvelle, à savoir comme relation dynamique entre connaissance et objet. Le savoir peut dès lors se définir comme un acte *formateur*. La forme apparaît donc « non comme une « donnée » ou

comme un produit fini que nous imposerait en quelque façon la nature des choses, mais bien comme le résultat d'une création libre et néanmoins étrangère à tout arbitraire »²⁷. Le concept de forme apparaît ainsi comme un outil puissant pour dépasser la pensée dualiste de l'événement qui distingue résolument la « réalité objective » de sa « représentation ».

La forme, objet privilégié de la sociologie ? Retour sur Georg Simmel

Dés lors qu'on souhaite faire un usage sociologique de la notion de forme, il convient de rappeler l'œuvre de Simmel dont toute la sociologie a pu être définie (notamment par lui-même) comme une sociologie « formelle » ou « formale » (*formale Soziologie*).

Si la forme chez Simmel est « construite » en ce sens qu'elle est une production de l'esprit humain dont on peut retracer la genèse et l'histoire, elle est dans le même temps objective dans la mesure où elle s'impose comme une contrainte puissante aux individus. Pour Simmel, le sujet humain se heurte en fait à une « double objectivité », celle de la nature d'une part, celle des formes d'autre part, ces dernières pouvant être définies comme de l'« esprit objectif ». Comme le résume J. Freund, « les formes [chez Simmel] sont des productions de l'esprit, mais elle se détachent de lui pour subsister dans leur propre autonomie, indépendamment de l'âme qui les a engendrées, et par conséquent indépendamment de chaque individu, dont la vie est limitée dans le temps »²⁸. Elles sont donc objectives dans la mesure où elles relèvent d'un ordre supra-individuel.

La forme simmelienne ne se superpose pas à la réalité comme une représentation mais entretient un rapport dialectique avec la « vie ». Elle est fondamentalement un principe de différenciation qui introduit la discontinuité dans le « flux continu » d'un vécu en lui-même dépourvu d'ordre²⁹. La vie et les formes s'opposent donc comme deux mondes hostiles, mais dont aucun ne peut s'émanciper de l'autre. Sans les formes qui sont à sa disposition, l'homme ne pourrait tout simplement pas s'orienter. « Le vécu et le devenir sont chaotiques, ils ne deviennent accessibles à la connaissance et à l'action que par une information (*Formung*). » Les formes sont le moyen d'expression de la vie et lui donnent son sens. Elles agissent comme des stocks cognitifs en permettant « une conservation et une accumulation du travail de la conscience ». Le statut épistémologique que Simmel donne à la forme qui doit attirer l'attention. Simmel ne décrit pas en effet dans la forme quelque chose qui existerait comme tel dans la réalité. Comme le note F. Vandenberghe, elle se rapproche par là des idéaux-types

webériens qui n'existent non plus jamais à l'état pur dans le monde social ou historique. Mais au contraire de ces derniers, les formes simmeliennes ne sont pas des constructions analytiques produites par le sociologues, elles sont bien le résultat d'une mise en forme (*formung*) par les acteurs eux-mêmes³⁰. Simmel invite en fait à distinguer ce moment originel où la forme est constituée, du moment où elle vient à peser sur chaque individu qui y est confronté. C'est précisément parce qu'elles sont collectives, et donc impossible à transformer à soi seul ou sans validation des autres, qu'elles sont contraignantes. Et c'est pourquoi dans cette perspective le rapport des acteurs aux formes ne peut relever purement et simplement de leur arbitraire. Un bref retour sur une esthétique d'inspiration kantienne permet d'insister sur la constitution historique de ces formes collectives.

Comment les formes s'apprennent : la sociologie de la forme et le schématisme kantien

Inspirés par la promotion kantienne du concept de « forme », plusieurs historiens de l'art, à compter du dix-neuvième siècle, s'attachent à dépasser l'opposition entre une esthétique du jugement – qui place les catégories esthétiques tout entières du côté du sujet, du spectateur – et une esthétique de l'objet qui tend à produire l'opération inverse. E. Souriau (1990) montre qu'il faut certes faire remonter l'origine de ce mouvement à Kant, mais qu'il est aussi influencé par le positivisme, la notion de forme permettant d'éviter les critères évaluatifs ou normatifs, et d'introduire une contextualisation sociale de la production artistique. On retiendra ici l'œuvre de E. Panofsky et à laquelle P. Bourdieu donne une véritable portée sociologique. C'est bien Panofsky en effet qui opère le passage entre la forme au sens esthétique et la forme comme *schème* puisqu'elle lui permet de rendre compte de ce qui est commun à des productions intellectuelles, celles de la scolastiques dans on étude canonique, et des productions matérielles – les cathédrales gothiques³¹. Les traits formels communs qu'il relève entre les deux – souci de clarification, organisation en « systèmes de parties de parties » etc. s'expliquent pour Panofsky par la diffusion d'une « habitude mentale », une « manière particulière de procéder », un « *modus operandi* ».

Ce principe est ainsi reformulé par Bourdieu dans sa postface à l'ouvrage de Panofsky : « M. Erwin Panofsky fait voir que la culture n'est pas seulement un code commun, ni même un répertoire commun de réponses à des problèmes communs, ou un lot de schémas de pensée particuliers et particularisés, mais plutôt un ensemble de schèmes fondamentaux, préalablement assimilés, à partir desquels s'engendrent, selon un art de l'invention analogue à

celui de l'écriture musicale, une infinité de schémas particuliers, directement appliqués à des situations particulières »³². Bourdieu donne dans son *Esquisse d'une théorie de la pratique* une illustration de ce processus de transmission des formes avec le cas de l'apprentissage des bardes³³. L'éducation du barde repose en effet sur l'apprentissage et la reconnaissance de formules et de thèmes qui, incorporés, finissent par agir comme un *ethos*. La maîtrise des formes permet de mettre en œuvre des « improvisations réglées » qui sont au cœur de la narration épique. Bourdieu montre que ces formes sont moins contraignantes par exemple que le rituel qui, lui, est entièrement réglé, et correspond à un enchaînement mécanique d'actions à l'avance réglées ». Les formules et thèmes transmis agissent donc comme des *schèmes* qui « importent donc de l'ordre dans l'action », sans être ni des plans d'action, ni de purs réflexes inconscients.

En usant du langage du schème ou de la forme³⁴, Bourdieu entend surtout montrer que les pratiques des individus n'ont pas toujours pour principe des règles conscientes et constantes mais le plus souvent des schèmes pratiques, « opaques à eux-mêmes » (1980, p. 26). Bourdieu en sociologisant ainsi l'approche esthétique de la forme invite à considérer la forme comme une forme qui peut s'apprendre, et qui, pour garder une pertinence collective, doit faire l'objet d'une *socialisation*. L'apport essentiel de cette opération réside dans le statut *cognitif* que le sociologue accorde à la forme ou au schème, qui ne relève dès lors ni d'un pur mécanisme inconscient (le barde qui improvise a certes besoin d'avoir intériorisé les formes sur lesquelles il peut s'appuyer, mais il doit pouvoir *choisir* parmi celles-ci celle qui convient à le mieux à la situation) ni d'un plan à suivre (ce qui empêcherait toute improvisation). Ce statut semble là encore bien pouvoir rendre compte de la façon dont les classes existantes se rendent disponibles pour les acteurs dans le cours des événements.

La réception des formes et leur orientation normative

Quelles que soient leurs divergences (ontologiques, épistémologiques ou tout simplement en raison des objets qu'elles visent à décrire), ces variations sur le thème de la forme présentent un dénominateur commun. Dénominateur commun qui voit dans la forme tant ce qui permet au divers d'un phénomène d'être ordonné sous quelque trait pertinent que le principe même qui rend possible le rapprochement de ce phénomènes d'autres comparables sous un même rapport.

M. Barthélémy et L. Quéré supposent que, pour qu'un événement retienne l'attention sur la scène publique, il faut qu'il soit pourvu d'un « ordre identifiant » lui permettant d'émerger du « flux indistinct des choses ». Les deux auteurs mettent au centre de cet « acte configurant » une opération de « mise en intrigue » caractéristique d'abord de l'œuvre littéraire³⁵. Distinguer un événement et l'assimiler à une figure existante revient essentiellement pour ces auteurs à sélectionner et à composer des « éléments hétérogènes », à transformer une « succession d'occurrences ou d'incidents » en une « totalité intelligible », grâce à l'organisation d'une « histoire qu'on peut suivre ». La mise en intrigue permet d'insérer l'événement « dans un réseau de causes et de raisons qui le rendent explicable comme l'aboutissement d'un processus que l'on peut remonter ».

Si l'on s'intéresse à l'histoire de ces « figures existantes » sur une durée longue, la notion de *mise en forme* semble préférable. Si en effet une « mise en intrigue » est nécessaire pour rendre intelligible ce qui advient autour d'une affaire complexe comme le scandale de Panama, l'assimilation ultérieure d'événements – sous la dénomination de « scandale financier » - à cette situation fondatrice permettra, dans une certaine mesure, de faire l'économie de ce travail par leur subsomption sous une forme qui permet précisément de supposer, à partir de quelques indices, que l'intrigue est à peu de choses près la même. Comme le note L. Boltanski, mettre en forme revient, pour des acteurs engagés dans des affaires, à produire des rapports qui évitent à la fois l'« énoncé trop bref » et « le récit trop dense pour être interprété »³⁶. Ce travail de mise en forme narrative a été remarquablement bien mis en lumière, dans le champ de la poétique, par le néerlandais A. Jolles. Ce linguiste propose un modèle des formes littéraires qui permet de rendre compte avec justesse de ce qui advient par exemple au scandale financier à partir des années 1890, tant dans sa dimension langagière que politique.

La forme est d'abord chez A. Jolles un mode d'ordonnement du monde par le langage. L'auteur place en effet au départ de sa démonstration un univers qui est pour l'homme « un désert et un fouillis ». Pour se repérer dans cet univers, l'être humain se voit contraint de réduire le nombre de ses phénomènes, d'y « porte[r] la main pour opérer un tri »³⁷. Pour comprendre comment ce modèle peut se rattacher à une problématique de l'événement public, nous mentionnerons ici le cas de la « légende » et de l'une de ses actualisations possibles, la vie de saint, telle qu'elle est élaborée au Moyen-âge car, dans ce dernier cas, la mise en forme

est directement orientée par une visée normative qui n'est pas sans lien avec ce que tend à produire la définition d'un événement comme scandale.

Comme le note Jolles, seule l'inscription dans une forme permet de changer un individu en un saint. Alors que nous concevons généralement l'existence d'un être humain « comme une continuité, comme un mouvement qui se déroule sans interruption d'un début à une fin », la légende raconte au contraire la vie du saint comme une *vita* organisée autour de séquences : « Si la Vie [*vita*] concevait ainsi l'existence d'un saint [comme une continuité], elle manquerait ce qui est précisément son objet », qui est de « montrer une vertu agissante. » Pour ce faire, « l'important n'est pas la continuité de la vie, mais seulement les instants pendant lesquels le Bien s'objective ». Comme toute légende, la vie de saint morcelle la « réalité historique » en éléments qu'elle investit ensuite d'une valeur nouvelle, celle d'un *modèle*, avant de les recomposer selon un ordre conditionné par ce caractère nouveau. Or, cette forme est orientée vers un discernement du bien et le mal. En effet, si le chrétien peut discerner le bien du mal, il peut difficilement les *mesurer*. Bien et Mal ne deviennent précisément mesurables qu'après avoir pris une certaine forme. C'est pourquoi le saint ne donne pas l'impression d'exister « pas en soi et pour soi, mais par la communauté et pour la communauté ». Nous ne sommes pas encore là en présence d'une forme politique mais bien d'une forme morale qui n'est plus seulement orientée vers la connaissance ou la contemplation, mais essentiellement vers l'action.

Le modèle des formes dérivées développé par Jolles semble extrêmement fécond pour comprendre comment un événement public devient assimilable à une figure reconnaissable comme un scandale par exemple. D'abord parce que le linguiste ancre la forme dans une dimension langagière (la forme naît dans la langue avant toute inscription dans une oeuvre). Or, le scandale suppose d'abord un « acte de langage » par lequel est identifiée une situation et qui vise à produire certains effets moraux et politiques. La fécondité de cette analyse tient aussi au modèle de la genèse de la forme qu'il propose : des unités premières sont identifiées, susceptibles d'être agencées et recomposées dans un tout homogène et signifiant. On peut lire ainsi le travail réalisé par les acteurs autour de Panama pour identifier ce qui relève du « scandale » proprement dit (grâce à des qualifications juridiques notamment), pour organiser ces éléments dans des sous-ensembles cohérents (scandale bancaire, scandale judiciaire, corruption parlementaire etc.) articulés dans une unité de rang supérieur (« le scandale financier » ou « politico-financier »). Les thèmes identifiés à l'occasion de Panama (la

magistrature servile, la presse vénale, le parlementaire corrompu, l'intermédiaire cosmopolite etc.) pourront jouer par la suite le rôle de motifs permettant à la fois de reconnaître un « scandale financier » et d'inscrire l'événement dans une forme qui économise une partie du travail de mise en intrigue (chaque nouveau scandale venant en quelque sorte actualiser les motifs originels).

Les attentes suscitées par la forme

L'analyse de Jolles introduit également à une problématique du genre littéraire (qui est toujours pour lui une actualisation historique d'une des formes simples identifiées). Or, pour reprendre notre exemple, il apparaît que le scandale financier se constitue pratiquement comme un genre littéraire à compter des années 1890. La littérature conditionne en effet largement la mise en forme du scandale financier, d'une part parce que les commentateurs des scandales de la fin du dix-neuvième ne cessent d'y reconnaître des figures de la tragédie (omniprésence des références à Shakespeare) ou du roman (Balzac) et d'autre part parce que les romanciers eux-mêmes contribuent largement à la constitution de la forme (Zola et Barrès notamment, mais aussi Maupassant, Bourget, etc.). La comparaison avec le roman policier ou le roman-feuilleton est elle-même devenue un lieu commun du scandale financier. La mention du scandale comme « genre » apparenté à la littérature peut nous aider à comprendre sa *réception* par un public. Il est possible en effet de montrer que l'inscription d'un événement dans une forme tend à susciter un « horizon d'attente » qui configure et explique à son tour l'action des protagonistes qui y sont engagés. Nous empruntons ce dernier concept à H. R. Jauss qui définit l'horizon d'attente comme l'ensemble des normes, des conventions, des « règles du jeu » avec lesquelles un lecteur est familiarisé et qui le prédispose à un « certain mode de réception »³⁸. Jauss veut montrer par là que l'œuvre littéraire, au moment où elle paraît, ne se présente jamais comme « une nouveauté absolue dans un désert d'information. » Grâce à l'expérience préalable que le public a du genre dont elle relève, par l'expérience d'œuvres antérieures, le « processus d'accueil d'un texte » ne se réduit nullement à « la succession contingente de simples impressions subjectives : c'est une perception guidée, qui se déroule conformément à un schéma indicatif bien déterminé. Plutôt que de postuler que des « phases typiques » doivent *nécessairement* s'enchaîner dans un scandale par exemple, on peut grâce à ce modèle supposer qu'il existe en revanche des attentes concernant ces séquences, une fois qu'elles ont été identifiées à l'occasion d'un événement faisant figure de

précédent³⁹. Si la forme est suffisamment prégnante, on peut imaginer que les acteurs engagés dans le scandale vont moduler leurs actions ou leurs calculs, par exemple par des anticipations réciproques, jusqu'à produire une récurrence de fait de séquences ordonnées selon un type. On pourrait de plus paraphraser Jauss en affirmant que le « rubricage » d'un événement sous une figure connue comme celle du « scandale » tend à mettre le public dans « telle ou telle disposition émotionnelle » grâce à l'évocation de situation déjà vécues dans le passé.

Les différents paradigmes que nous venons d'évoquer s'accordent donc pour doter la forme d'une objectivité qui l'offre aux acteurs sous le double visage d'une contrainte et d'une ressource possible. Cette propriété semble expliquer le renouvellement de l'intérêt pour la forme dans la sociologie contemporaine. Plus proche d'une sociologie de l'événement, c'est bien un tel dispositif que vise également E. Claverie en décrivant ce que produit Voltaire lorsqu'il s'engage dans la défense du chevalier de La Barre comme la naissance d'une *forme politique*, à savoir « la forme affaire »⁴⁰. Prenant appui sur le modèle du procès judiciaire, Voltaire donne à la notion d'« affaire », qui désigne jusque-là la « chose débattue en justice », une nouvelle signification, beaucoup plus vaste : l'affaire devient la situation dans laquelle une condamnation prononcée par un tribunal est contestée de l'extérieur et proposée au jugement du public. L'affaire devient cette « configuration qui rend lisible un non-consensus entre deux parties qui se disaient auparavant une et la même ». Devenue forme, l'affaire devient une ressource politique disponible, « désormais toujours susceptible d'être mobilisée et de recontextualiser telle ou telle situation » et c'est pourquoi on peut dire que « Voltaire fut, en ce sens, « l'inventeur » de l'affaire Dreyfus ».

Le scandale lui-même a pu être décrit récemment comme une forme. V. Roussel a ainsi montré que le « scandale politique » représentait dans la France contemporaine une « forme spécifique »⁴¹. Alors que le scandale politique a longtemps désigné des situations d'affrontements entre des hommes politiques, les « significations centrales » qui lui sont attachées se seraient déplacées à compter du milieu des années 1980 : « Ainsi le scandale, comme *forme immédiatement identifiable*, renvoie à une structure du jeu qui implique, dorénavant, en France mais aussi dans certains autres pays, non seulement des hommes politiques, ou des médias, mais également des magistrats » (nous soulignons). Dès lors qu'il est possible de repérer une situation marquée par un affrontement entre un homme politique et un « petit juge », cette situation tendra à être identifiée, par les journalistes notamment, comme un « scandale politique ».

Chez ces deux auteurs, la forme renvoie soit à des configurations de places actanciennes – juge institutionnel / accusé / opinion éclairée – chez Claverie, soit à des configurations d’acteurs - magistrats / politiques - chez Roussel. Dans les deux cas, elle se *reconnaît* dans les relations qui se nouent entre ces actants ou ces acteurs : on retrouve le schème gestaltiste, explicite chez Roussel. La forme s’offre également dans ces descriptions comme une ressource mobilisable pour des objectifs politiques : il s’agit cette fois de redonner aux acteurs toute leur compétence à *mettre en forme* un événement.

Esquisse d’un modèle de la forme politique

Fort de ces apports, il est possible d’organiser en dix points principaux ces éléments constitutifs d’un concept de forme d’événement.

1. En toute généralité, la forme est un principe d’*ordonnement* du monde. Elle opère d’abord par différenciation et ségrégation d’unités qui deviennent par elle distinctes et connaissables. Mettre en forme, c’est introduire du discontinu au sein du continu. L’attribution du nom est l’acte préalable à toute mise en forme. C’est pourquoi le langage est le premier opérateur de mise en forme, comme ce qui permet de *donner* la forme.

2. Mettre en forme, c’est d’abord *identifier*. La mise en forme rend possible les rapprochements. Dans un langage kantien, on dira que la forme est ce qui permet de reconnaître ce qui est habituellement perçu sous une diversité d’aspects comme étant *le même* phénomène. Ce qui revient à dire que la forme est *transférable*, c’est-à-dire capable de s’appliquer à des phénomènes, des expériences, des situations différentes.

3. L’existence de formes actuelles suppose un travail originel de mise en forme. Les formes sociales ne sont pas des Idées platoniciennes, existantes par soi de toute éternité et vivant leur vie propre en dehors du monde. Elles sont autrement dit *historiques* et il est possible de rendre compte de leur genèse et de leur parcours. Historiques, elles sont également mortelles. Affirmer que les formes ont une histoire ne signifie cependant pas qu’elles surgissent *ex nihilo*. Le processus de création de forme ne correspond pas tant à une pure « invention » qu’à des déplacements des formes préexistantes. Une sociologie de la forme est toujours par là

même une sociologie des *transformations*.

4. Les formes sociales sont le dépôt dans lequel viennent s'accumuler des expériences collectives. C'est parce qu'elles survivent à leurs auteurs qu'elles s'imposent à l'individu comme des forces impersonnelles et transcendantes (ce qui permet à Simmel de faire équivaloir « social » et « formel »). L'esthétique d'inspiration kantienne s'est attachée à dépeindre un artiste dont la liberté de création est contrainte par le « répertoire de formes » qui est sa disposition à un moment *t* de l'histoire de l'art. Une esthétique de la réception montre également qu'un auteur est toujours amené à se déterminer en fonction des « formes dérivées » (Jolles) ou des attentes (Jauss) existantes. Collectives, les formes sociales ne peuvent être défaites que par un collectif.

5. La forme est économique. D'abord parce qu'on peut en décrire l'économie, c'est-à-dire son mode propre d'ordonnement (par la définition de relations de proportions ou d'oppositions entre des éléments constitutifs, par un agencement spécifique de motifs selon les « règles du genre » etc.). Ensuite parce qu'elle *épargne* aux personnes de refaire le travail à l'origine de la mise en forme initiale (typification, construction d'un intrigue, définition des thèmes et des motifs, etc.). C'est pourquoi la forme est à la fois une contrainte et une *ressource* pour les acteurs. C'est sous ce double aspect que le chercheur doit l'appréhender.

6. La forme peut être utilisée comme un principe d'*action*. Cet axiome se vérifie par la possibilité de rendre compte des actions dans telle situation par la forme à laquelle cette dernière a été identifiée. Ces actions peuvent s'expliquer par l'« horizon d'attente » qu'a fait surgir l'acte configurant. L'inscription de la situation dans une forme tend à faire surgir des actions qui occupent un rang intermédiaire entre la pure improvisation et la séquence codifiée comme un rite. Si la forme est conditionnante, elle n'est jamais absolument déterminante : elle « importe donc de l'ordre dans l'action » (Bourdieu). Le principe d'action associé à la forme n'est de même jamais ni complètement explicite, ni complètement implicite ou inconscient (ce que confirme la possibilité de reconfigurations de la situation par les acteurs engagés dans le cours même de l'action). Une situation actuelle est donc tout autant déterminée par la mise en forme des situations passées que par ses spécificités locales.

Mobilisations de la forme « scandales politico-financiers » : un parcours

Une sociologie de l'événement gagne à reprendre ce concept de forme ainsi défini : l'investissement collectif dans une forme comme le « scandale financier » ou « politico-financier » transforme cette dernière en une ressource politique désormais mobilisable. C'est bien ce qui advient avec Panama : de la faillite de la Compagnie en 1889 à la seconde Commission d'enquête parlementaire de 1897 en passant par les grandes dénonciations publiques de 1892-1893, des centaines de compte-rendu et de récits du scandale de Panama auront été produits sous l'espèce d'articles, de pamphlets, de chansons, de romans, de rapports d'experts, etc. Emerge peu à peu de cette production à la fois un récit-type et un accord sur la qualification de ce qui s'est passé comme un « scandale financier ». Avec Panama, s'attache à la dénonciation d'un « scandale financier » une signification partageable par tous.

Or, catégoriser ainsi un événement reviendra désormais à l'identifier, sous certains rapports, à cet événement fondateur : chaque fois qu'apparaîtront des scènes et des figures maintenant typiques (le krach, la corruption du monde parlementaire, la vénalité de la presse, la soumission de la justice au pouvoir politique etc.), la situation pourra être reconnue comme un scandale financier. Le travail d'identification d'un événement comme un « scandale politico-financier » apparaît comme une œuvre collective à laquelle participent des acteurs issus aussi bien du monde judiciaire que du monde politique, journalistique et de la littérature. Tous s'efforcent d'exposer dans des ensembles cohérents des récits, des documents, des scènes, des personnages a priori hétérogènes. Il y a donc bien une création, mais qui s'appuie sur des thèmes et des registres disponibles en un point ou l'autre de l'espace social. Les acteurs peuvent s'appuyer notamment sur les qualifications proposées le droit pénal des affaires qui se met en place depuis un siècle, sur un registre pamphlétaire éprouvé ou sur des genres littéraires (le roman naturaliste par exemple). Si ces thèmes et ces registres tendent à se cristalliser en une forme, celle-ci procède donc de déplacements de formes existantes plutôt que d'une invention pure et simple.

Mais il ne s'agit pas pour les acteurs ayant investi la forme « scandale financier » de réaliser une simple économie cognitive ou narrative. L'investissement d'une forme politique n'a de sens qu'orientée vers la *production de mobilisations*, mobilisations d'autant plus efficaces que l'« horizon d'attente » défini par la forme tend à produire une certaine « disposition

émotionnelle » chez ses destinataires. A l'identification sous la forme du scandale financier d'empiètements et des transgressions affectant concomitamment une multiplicité de secteurs, au point de faire surgir la menace d'une anomie généralisée, pourront être opposés des appels à une mobilisation totale en vue d'instaurer ou de réinstaurer un univers social ou politique ordonné, appels d'autant mieux ajustés à la situation qu'ils s'appuient sur un registre critique forgé dans l'événement fondateur. On le voit notamment dans l'entre-deux-guerres où sont dénoncés à plusieurs reprises comme des scandales financiers des configurations où un krach, une banqueroute etc. se double de la possibilité d'accusation de corruption du personnel politique ou de trafic d'influence et plus généralement à des empiètements sectoriels (entre magistrature et monde politique et/ou entre presse et monde financier notamment) et donc sur la possibilité de convoquer le précédent de Panama. Les mobilisations qui conduisent à la journée du 6 février 1934, organisée d'abord comme une protestation à la suite du scandale Stavisky, ne sauraient être comprises sans ce travail préalable de mise en forme. Parallèlement à cette histoire se dessine celle des scandales avortés en raison de difficultés rencontrées par des dénonciateurs à opérer efficacement ce travail d'identification⁴².

L'histoire des scandales financiers contemporains s'éclaire de même si on l'envisage depuis une sociologie de la forme. Nous citerons ici le cas du Crédit lyonnais qui présente le paradoxe d'un événement couramment qualifié de « scandale financier du siècle » et qui ne suscite pourtant que des mobilisations limitées à quelques acteurs spécialisés⁴³. On peut offrir à cet échec relatif des mobilisations deux explications corrélées toutes deux à des problèmes formels.

La mise en forme de l'événement fut en effet une préoccupation constante pour quelques acteurs. On peut citer le cas du député UDF François d'Aubert qui s'est attaché, dans un volumineux ouvrage publié en 1993⁴⁴, à démontrer que le scandale était bien comparable aux grands précédents de Panama ou de Stavisky, en portant des accusations contre le parti alors au pouvoir, soupçonné d'avoir introduit et « couvert » des hommes d'affaires italiens proches de la Mafia dans le monde financier français et d'être ainsi directement responsable de la crise de la grande banque public. Force est de constater que le député n'a été que partiellement suivi dans sa dénonciation. Sa reconstitution des réseaux « politico-mafieux » semble en fait assez fragile, d'Aubert ne pouvant finalement produire à l'appui de sa thèse que la carte de visite de l'un des protagonistes de l'affaire, l'homme d'affaires Giancarlo Parretti qui mentionne un bureau au siège du PS à Paris, sans prouver que ce bureau a réellement existé.

Lorsque T. Jean-Pierre veut de même montrer que le scandale du Crédit lyonnais dissimule une vaste entreprise de financement de partis politiques, il ne peut étayer son assertion que par un unique témoignage anonyme. On pourrait multiplier de tels cas de figures. L'opération de mise en forme de scandale financier de l'événement Crédit lyonnais se heurte en fait à la résistance des faits à se plier à la qualification : nul n'a pu sérieusement montrer que la quasi-faillite de la banque était corrélée à une corruption du monde politique ou parlementaire.

Mais la relative indifférence de l'opinion publique peut également être rapportée à une crise de la forme scandale financier en elle-même, si on considère par exemple que l'affaire Elf qui présente de meilleures propriétés formelles n'a pas suscité non plus de mouvements collectifs comparables à ceux suscités par les grands scandales du passé. On peut faire ici l'hypothèse que les soubassements émotionnels et normatifs largement partagés qui sous-tendaient jusque-là les scandales financiers (réticence à l'égard du profit, discours critiques sur « l'argent » etc.) se sont eux-mêmes déplacés vers d'autres horizons⁴⁵. Tout se passe donc comme si la forme restait disponible à un niveau cognitif, puisqu'elle demeure un outil socialement efficace de reconnaissance des événements, tout en subissant un procès en dévitalisation avec l'affaiblissement de l'axiologie correspondante.

On mentionnera enfin la possibilité d'un déplacement du scandale financier vers une nouvelle forme, à la suite des affaires Enron, WorldCom ou des comptes de Vivendi. La diffusion de la dénomination « scandale comptable » (*accounting scandal*) offre un indice d'une cristallisation en cours, avec un déplacement de l'attention vers la faute proprement comptable, sans qu'on puisse juger encore de sa capacité à embrayer sur un registre politique⁴⁶.

Résumé

A partir de l'exemple du scandale politico-financier en France, cette communication vise à mettre en avant l'importance des opérations de mise en forme d'un événement public pour comprendre les ressorts normatifs et les dispositions émotionnelles associés à certains types de mobilisations. Le cas du scandale de Panama permet de comprendre la genèse et d'une

forme sociale et la façon dont elle se constitue comme une ressource durable, à la fois cognitive, morale et politique.

Damien de Blic est post-doctorant à l'Institut Marcel Mauss (CNRS/EHESS). Il est l'auteur d'une thèse de sociologie intitulée *Le scandale financier. Naissance et déclin d'une forme politique de politique de Panama au Crédit lyonnais* soutenue au mois de novembre 2003 à l'EHESS. Ouvrage à paraître : *Sociologie de l'argent*, La Découverte, coll. « Repères » (avec Jeanne Lazarus).

damien.deblic@free.fr

¹ Cf. J. Bouvier, *Le krach de l'Union générale : 1878-1885*, Puf, 1960.

² Cf. J.-Y. Mollier, *Le scandale de Panama*, Fayard, 1991.

³ Cf. sur ce point C.-A. Michalet, *Les placements des épargnants français de 1815 à nos jours*, Puf, 1968.

⁴ Sur ce mouvement de bancarisation de l'économie, cf. J. Bouvier, *Naissance d'une banque : le Crédit lyonnais*, Flammarion, 1968.

⁵ A. Dansette, *L'affaire Wilson et la chute du président Grévy*, Librairie académique Perrin, 1936.

⁶ Sur l'histoire des usages du mot « scandale », cf. J.-M. Thiveaud, « Crises et scandales financiers en France sous la Troisième République », *Revue d'économie financière*, n° 41, juin 1997, p. 25-53.

⁷ J. Garrigues, *Le boulangisme*, Puf, 1992, p. 30.

⁸ Cf. par exemple M. Martin, *Médias et journalistes de la République*, Odile Jacob, 1997.

⁹ Cf. sur ce point P. Garraud, « La politique à l'épreuve du judiciaire. La pénalisation croissante du politique comme "effet induit" du processus d'autonomisation de l'institution judiciaire », in J.-L. Briquet et P. Garraud (éds.), *Juger la politique. Entreprises et entrepreneurs critiques de la politique*, Pur, 2001, p. 25-44.

¹⁰ Cf. D. de Blic, « la contribution des scandales à l'autonomisation de l'univers journalistique : de Panama à la loi de 1935 » in Y Chupin et J. Nollet (éds.), *Journalisme et dépendances*, collection des *Cahiers politiques*, L'Harmattan, 2006.

¹¹ La littérature française inspirée par les scandales de la fin du dix-neuvième siècle illustre remarquablement ce sentiment : cf. par exemple *Mont-Oriol* de Maupassant, *Cosmopolis* de Bourget et bien sûr *L'argent* de Zola.

¹² E. Durkheim, *Le suicide*, Puf, 1995 [1897], p. 271 et suiv.

¹³ E. de Dampierre, « Thèmes pour l'étude du scandale », *Annales ESC*, IX (3), 1954. Pour une reformulation de cette proposition en termes d' "épreuve", cf. D. de Blic et C. Lemieux, « Le scandale comme épreuve. Eléments de sociologie pragmatique », *Politix*, 71, 2005, pp. 9-38.

¹⁴ M. Weber, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Gallimard, coll. "Tel", p. 54-60 notamment.

¹⁵ Cf. les exemples donnés par A. Plessis, « Une France bourgeoise », in A Burguière (éd.), *Histoire de la France*, vol. 4 : *Les formes de la culture*, Seuil, pp. 221-300.

¹⁶ Sur les sources théologiques et morales de ce discours et sur ses formes d'expression sous la Troisième République, cf. D. de Blic, « Moraliser l'argent. Ce que Panama a changé dans la société française (1889-1987) », *Politix*, 71, 2005, pp. 61-82.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ Les socialistes voient leur représentations parlementaire multipliée par six en 1893, après une campagne largement investie sur la thématique scandaleuse, pendant que la droite nationaliste y affirme fortement son identité, notamment doctrinale.

¹⁹ E. Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, Puf, « Quadrige », 1992 [1895°].

²⁰ « Le scandale réfère à des actions ou des événements impliquant certains types de transgressions qui doivent au minimum faire l'objet d'une révélation et être suffisamment sérieuses pour provoquer une réponse publique » (2000, nous traduisons).

²¹ J.-M. Thiveaud, « La corruption et les scandales financiers de l'antiquité au début du dix-neuvième siècle », in *Rapport moral sur l'argent dans le monde*, Association d'économie financière, 1999, p. 110-135.

²² M. Dobry, *Sociologie des crises politiques*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1986, p. 73-78.

²³ *Ibid.*, p. 66.

²⁴ *Ibid.*, p. 71.

²⁵ *Ibid.* p. 72.

²⁶ P. Champagne, et D. Marchetti, « L'information médicale sous contrainte. A propos du « scandale du sang contaminé » », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 101-102, mars 1994, p. 40-62.

²⁷ E. Cassirer, *La philosophie des formes symboliques*, vol. 3, Minuit, 1972, p. 17 sq.

²⁸ J. Freund, Préface à *Sociologie et épistémologie* de Simmel, Puf, 1981, p. 34-35.

²⁹ G. Simmel, *Sociologie et épistémologie*, Puf, 1981.

³⁰ F. Vandenberghe, *La sociologie de Georg Simmel*, La Découverte, 2001, p. 40-41.

³¹ E. Panofsky, *Architecture gothique et pensée scolastique*, Minuit, 1967

³² *Ibid.*, p. 151-152.

³³ P. Bourdieu, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Seuil, « Points », 2000 (1972), p. 257.

³⁴ Le sociologue emploie également l'image de la forme musicale (« forme sonate ») pour rendre compte de l'organisation des « séquences chronologiquement structurées » (*Ibid.*, p. 407, n. 130).

³⁵ M. Barthélémy et L. Quéré, *La mesure des événements publics. Structure des événements et formation de la conscience publique*, CEMS/EHESS, 1991.

³⁶ L. Boltanski, *L'amour et la justice comme compétences*, Métailié, 1990, p. 56.

³⁷ A. Jolles, *Formes simples*, Seuil, 1972.

³⁸ H. R. Jauss, *Pour une esthétique de la réception*, Gallimard, « Tel », 1998 (1978), p. 55.

³⁹ Sur l'importance de l'identification d'un précédent pour la constitution d'un problème public, on peut se reporter à F. Chateauraynaud et D. Torny (1999).

⁴⁰ E. Claverie, « La naissance d'une forme politique : l'affaire du chevalier de la Barre », in *Blasphèmes, affaires, causes. Les formes de la critique, XVIIe-XVIIIe siècle*, Champion, 1998, p. 197-271.

⁴¹ V. Roussel, *Affaires de juge. Les magistrats dans les scandales politiques en France*, La Découverte, 2002, p. 69 sq.

⁴² Exemple parmi d'autres, celui de la banque industrielle de Chine en 1921 étudié par J.-N. Jeanneney : *L'argent caché. Milieux d'affaires et pouvoirs politiques dans la France du vingtième siècle*, Seuil, 1984.

⁴³ Judiciaires et parlementaires notamment. Cf. D. de Blic, « « Le scandale financier du siècle, ça ne vous intéresse pas ? » Difficiles mobilisations autour du Crédit lyonnais », *Politix*, 52, 2000, p. 157-181.

⁴⁴ *L'argent Sale. Enquête sur un krach retentissant*, Omnibus, 1993.

⁴⁵ Les scandales environnementaux et sanitaires donnent lieu par exemple dans le mêmes temps des mouvements sociaux d'ampleur.

⁴⁶ Cf. D. de Blic, « La comptabilité à l'épreuve du scandale financier », *Comptabilité – Contrôle – Audit*, n° spécial *Sociologie de la comptabilité*, juin 2004, p. 7-27.